

PROCÈS-VERBAL de la 17^e assemblée régulière du Comité consultatif de toponymie tenue le 16 avril 2015 à 12 h 00 à la salle au sous-sol du Domaine des Pionniers.

ÉTAIENT PRÉSENTS les membres Mesdames Denise Dumont et Lorraine Morissette, conseillère ainsi que Messieurs Jean-Paul Bordeleau, Marcel Bérard et Denys Chabot, vice-président.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS M. Éric St-Germain, secrétaire et Mme Annie Legault, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Adoption de l'ordre du jour de la 17^e assemblée du Comité consultatif de toponymie.

RÉSOLUTION 17-201

L'ordre du jour est adopté en laissant l'item varia ouvert.

Adoption et signature du procès-verbal de la 16^e assemblée régulière du C.C.T. tenue le 8 mai 2014.

RÉSOLUTION 17-202

Le procès-verbal de la 16^e assemblée régulière du C.C.T. est adopté tel que présenté.

Mme Morissette souligne qu'il y aurait lieu d'enlever le nom Quesnel de la banque de nom puisqu'il y a eu une dénomination de ce nom dans le secteur de Dubuisson.

Au commentaire 16-B, Mme Morissette avise les commissaires qu'il pourrait y avoir des changements au cadastre de la rue Boisvert. Les citoyens du secteur ne veulent pas d'une voie de circulation, alors la rue Boisvert pourrait ne pas voir le jour. Le nom Boisvert serait alors remis dans la banque de noms. Il pourrait être utilisé dans la 2^e phase du projet de développement du Versant de l'Esquer.

Mme Legault renseigne les commissaires que la rue Dubé n'aura pas lieu dans le secteur de Dubuisson. En raison des coûts élevés d'aménagement, le promoteur a annulé la construction de cette rue. Le promoteur a bonifié les terrains de la rue Aubé avec l'emprise projetée de la rue Dubé.

Guide de désignation et de gestion toponymique de la Ville de Saint-Jérôme.

COMMENTAIRE 17-A

M. St-Germain précise que ce document fut déposé à titre informatif. La Ville de Val-d'Or pourrait s'inspirer de ce document afin de produire un document similaire sur son site internet.

Les commissaires approuvent l'idée, mais soulignent qu'il y aurait lieu de mettre plus d'espace pour les commentaires.

M. St-Germain souligne qu'il aimerait travailler ce projet avec le nouveau département des communications.

Banque de noms en date du 20 novembre 2014.

COMMENTAIRE 17-B

Les commissaires prennent connaissance du document qui est toujours évolutif. Le recueil devra être mis à jour suite aux commentaires du point #2. Il faudra ajouter les recommandations de la présente rencontre.

Le dossier de M. Marcel Morneau manque d'informations. Mme Dumont propose de prendre les mesures nécessaires auprès de la famille, afin de remplir le formulaire.

Attestation d'officialisation par la Commission de toponymie du Québec de la « Rue de la Colline », du « Complexe culturel Marcel-Monette », « Passage Mike-Mitto », « Rue Parenteau », « Rue Quesnel » et « Rue Robert-Gagné ».

COMMENTAIRE 17-C

Les membres prennent connaissance de l'attestation d'officialisation de la Commission de toponymie du Québec, qui vient officialiser six toponymes, soit : la rue de la Colline, Complexe culturel Marcel-Monette, Passage Mike-Mitto, Rue Parenteau, rue Quesnel et rue Robert-Gagné.

Un commissaire s'interroge pourquoi le nom de Complexe culturel Marcel-Monette n'est toujours pas affiché sur le mur du centre culturel.

Le conseil de ville a mandaté le 9 juillet 2013, le service des communications afin de réaliser l'affichage extérieur sur les bâtiments municipaux. Ce dossier devrait être traité par M. Robert Migué lors de son entrée en poste.

Dépôt d'une proposition de candidature de M. Mario Turcotte à titre de commissaire du comité consultatif de toponymie.

COMMENTAIRE 17-D

Les commissaires prennent connaissance de la candidature de M. Mario Turcotte. Ce dernier est originaire de Louvicourt et réside présentement dans le secteur de Sullivan. M. Turcotte est sur le conseil d'administration de la Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or. Il a travaillé sur plusieurs projets en relation avec l'histoire de Val-d'Or. Il est membre du conseil de quartier de Sullivan. Il est aussi membre de la Commission de développement culturel.

Il y a présentement 5 membres au comité consultatif de toponymie. Mme Lorraine Morissette représente le conseil de ville, M. Éric St-Germain qui agit à titre de secrétaire du comité, M. Jean-Paul Bordeleau, président de la Société d'Histoire et de Généalogie de Val-d'Or, ainsi que 3 résidants de Val-d'Or.

Les commissaires soulignent que le règlement concernant la formation du comité consultatif de toponymie date de 1986. Il y aurait lieu de revoir ce règlement en fonction des nouvelles règles de formation de ce type de comité.

Les commissaires proposent la représentation suivante :

- Un représentant du conseil de ville ;
- Un employé de la ville à titre de secrétaire (non votant) ;
- Un membre de la société d'histoire ;
- Quatre membres résidants dans la Ville de Val-d'Or.

Nouvelle découpe du chemin de la Récupération.

RÉSOLUTION 17-203

CONSIDÉRANT	que le chemin de la Récupération découle de la résolution 92-184 du conseil de l'ex-ville de Val-d'Or;
CONSIDÉRANT	qu'à l'origine la configuration du site était différente de celle présentement;
CONSIDÉRANT	que la MRCVO travail un projet de modification de son enviropac de Val-d'Or;
CONSIDÉRANT	que dans les faits, le chemin de la Récupération se termine à la barrière de l'enviropac de la MRCVO;
CONSIDÉRANT	que l'enviropac possède le numéro civique 2001, 3 ^e Avenue Est, alors que le site de Néwalta (anciennement Abitibio) utilise le 1995, 3 ^e Avenue Est. Les numéros civiques ne sont pas représentatifs de la situation des bâtiments. Il est très difficile pour un profane de retrouver ses immeubles ce qui pourrait être problématique en situation d'urgence ;
CONSIDÉRANT	que l'édifice de Néwalta, en raison de son positionnement sur le territoire ainsi que les clôtures de la MRCVO sera toujours difficile d'accès ;
CONSIDÉRANT	que le chemin de la Récupération devrait se terminer par l'aménagement d'une virée à la hauteur de la clôture de la guérite de la MRCVO ;
IL EST RÉSOLU	de recommander au conseil de ville de revoir les limites du chemin de la Récupération ainsi que de remplacer les deux numéros civiques visés.

Demande de Monsieur Pierre Corbeil de porter le nom de « Normand-Mandeville » à la banque de noms.

RÉSOLUTION 17-204

- CONSIDÉRANT que M. Normand Mandeville possède une importance historique certaine, tant au niveau du secteur de Dubuisson, qu'à la MRC ;
- CONSIDÉRANT que M. Normand Mandeville est toujours vivant et que seuls les noms de personnes décédés depuis plus d'un an, peuvent faire l'objet d'une dénomination;
- CONSIDÉRANT qu'il y a été question lors d'une autre rencontre du comité de toponymie de dénommer le pont de la Rivière Thompson en l'honneur de M. Mandeville ;
- CONSIDÉRANT que Mme Morissette propose de recueillir la bibliographie de M. Mandeville;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de porter le nom de M. Normand Mandeville à la banque de noms.

Demande de Mme Jacqueline Bénard-Denis de dénommer une rue en l'honneur de son père «Léandre-Bénard», son père adoptif « Donald-Bélisle » ainsi que son oncle « Antonio-Plouffe ».

RÉSOLUTION 17-205

- CONSIDÉRANT qu'il y a déjà une rue Bélisle à Sullivan;
- CONSIDÉRANT qu'il y a eu un M. Bénard qui a découvert de l'or dans le secteur du lac De Montigny ;
- CONSIDÉRANT que l'on retrouve plusieurs familles Plouffe dans le secteur de Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT les documents joints à la requête de Mme Jacqueline Bénard-Denis ;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de porter les noms de Bénard et de Plouffe à la banque de noms du comité consultatif de toponymie.

Demande de Mme Diane Séguin de dénommer une rue en l'honneur de son grand-père « Alfred-Séguin ».

RÉSOLUTION 17-206

- CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de rue Séguin au sein de la Ville de Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT que le descriptif déposé avec la présente demande est complet et permet de suivre le parcours de M. Alfred Séguin;
- CONSIDÉRANT que M. Alfred Séguin possède un certificat de pionnier dans le cadre du cinquantième de Val-d'Or ;
- CONSIDÉRANT que le ministre Yves Séguin est originaire de Val-d'Or et habitait sur la rue Chapais. Son père a travaillé chez Bourcier Motor Sale;
- CONSIDÉRANT que la société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or possède un fond du nom de Raymond Séguin;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de porter le nom de Séguin à la banque de noms.

Demande de Mme Lorraine Morissette de dénommer une rue en l'honneur de la première conseillère municipale « Gisèle-Wexler ».

RÉSOLUTION 17-207

CONSIDÉRANT	que Mme Gisèle Wexler fut la première femme conseillère à la Ville de Val-d'Or;
CONSIDÉRANT	que lors de l'élection de 1976, Mme Gisèle Wexler l'emporte par 2 792 voix de majorité, battant ainsi tous les records dans l'histoire électorale de la ville ;
CONSIDÉRANT	que Mme Gisèle Wexler est décédée le 14 janvier 2015, à l'âge de 84 ans au CSSSRY Pavillon Honoré-Mercier à Saint-Hyacinthe;
CONSIDÉRANT	qu'il aurait lieu d'utiliser le nom Gisèle-Wexler;
IL EST RÉSOLU	de recommander au conseil de ville de porter le nom de Gisèle-Wexler à la banque de noms pour une dénomination future.

Demande de M. Gilles Bérubé de dénommer un sentier de l'école buissonnière en l'honneur de « Henri-Jacob ».

RÉSOLUTION 17-208

CONSIDÉRANT	que M. Henri Jacob est toujours bien vivant;
CONSIDÉRANT	que tous s'entendent pour reconnaître les implications de M. Jacob en matière de protection de l'environnement;
CONSIDÉRANT	que le curriculum vitae de M. Henri Jacob, présenté par M. Doris St-Pierre, est des plus complets;
CONSIDÉRANT	qu'en matière de toponymie, nous n'utilisons pas le nom d'une personne vivante. Seul le nom d'une personne décédée depuis plus d'un an et ayant une importance historique certaine ou un lien étroit avec un lieu à désigner peut être retenu;
CONSIDÉRANT	que l'ex-municipalité de Dubuisson a nommé un sentier de l'école buissonnière en l'honneur de M. Gilles Vigneault ;
CONSIDÉRANT	que la Commission de toponymie du Québec n'officialise plus le nom des infrastructures sportives. La ville pourrait nommer un sentier sur son territoire dans le respect des normes toponymique.
IL EST RÉSOLU	de recommander au conseil de ville de conserver l'information transmise par M. Doris St-Pierre.

Demande de M. Pierre Saucier de dénommer une rue, un édifice ou un espace public en l'honneur de père « Gérard-Saucier ».

RÉSOLUTION 17-209

CONSIDÉRANT	que le livre « Gérard Saucier sur les traces d'un bâtisseur en Abitibi » décrit très bien le parcours de cet entrepreneur forestier ;
CONSIDÉRANT	que les commissaires reconnaissent l'implication de cet homme dans l'économie de l'Abitibi ;
CONSIDÉRANT	que l'on retrouve une rue Saucier dans le secteur de Dubuisson ;
CONSIDÉRANT	que pour des raisons de sécurité publique et que les odonymes composent l'adresse des immeubles, le comité consultatif de toponymie n'autorise aucun doublon ou homonyme pouvant engendrer une confusion de lieu ;
CONSIDÉRANT	qu'il y aurait lieu de dénommer un édifice de la compagnie de M. Gérard Saucier en son honneur ;
IL EST RÉSOLU	de recommander au conseil de ville de ne pas créer de doublon sur le territoire.

Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 17-210

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bordeleau, l'assemblée est levée à 13h28.

M. Jean-Paul Bordeleau, président

ÉRIC ST-GERMAIN, secrétaire